



Aménagements Paysagers

Niveau 4 - RNCP 34214

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Entreprises paysagistes / Espaces verts des villes ou des collectivités

> Poursuite d'études

Certificats de spécialisation / Enseignement supérieur court, en particulier BTSA (Aménagement Paysagers, Technico-Commercial...) / Certificat de qualification professionnelle Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers...

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**adaptation du parcours de formation**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Une équipe de formateurs issus du **monde professionnel**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Des **applications pratiques** en création et entretien
- ✔ Une plateforme de **travaux pratiques** en paysage
- ✔ Délivrance de l'**Attestation de Conduite d'Engins en Sécurité (ACES)**
- ✔ L'obtention du "**CERTIPHYTO**"



EdgardPisani
Centre de Formation d'Apprentis
Agricole de Maine-et-Loire
Site Montreuil-Bellay

Membre de :



pisani49.fr ←

La réussite se cultive ici.

revision du 24/11/2023



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRAND'EUR NATURE



Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel.

> Des enseignements généraux

Expression et communication professionnelles, mathématiques, informatique, développement durable, hygiène et sécurité, droit du travail, techniques de recherche d'emploi.

> Des enseignements complémentaires

- Création : constructions paysagères, plantations, arrosage intégré, conduite d'engins, conception de jardin
- Entretien : connaissance et soins des végétaux
- Organisation et suivi de chantier :
 - Gestion technico-économique
 - Gestion des ressources humaines
- Approfondissements possibles :
 - Gestion des espaces naturels
 - Constructions paysagères



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat (accueil possible dès le dimanche soir).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

Le BP est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 12 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

> Modalités de formation

840 HEURES
de parcours complet
de formation sur 2 ans

12 SEMAINES
par an en centre. Le reste
du parcours étant en entreprise.

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée sur un an.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : CAPA, BPA en aménagements paysagers
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage
- Participer à la journée de validation de projet : entretien de motivation et teste de positionnement

→ pisani49.fr